



## Les proches aidants ou des solidarités en action

- Les services de garde itinérante de nuit sont mis en place pour assurer une continuité de service jour et nuit (pour l'aide au dîner, au coucher ou au lever, au déshabillage ou à l'habillage, l'accompagnement aux toilettes ou la distribution de médicaments la nuit...). Ils sont généralement proposés par des organismes d'aide à domicile, et parfois par des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).
- Le relayage permet à un professionnel de remplacer un aidant à domicile plusieurs jours d'affilée. L'article 53 de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (dite loi Essoc) permet l'expérimentation de dérogations au droit de travail dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de suppléance à domicile du proche aidant (relayage) ou dans le cadre de séjours de répit aidant-aidé. La loi n° 2019-485 prévoit d'élargir aux agents publics civils travaillant dans des établissements médico-sociaux la possibilité d'intervenir dans le cadre du relayage.

Sont également prévues des activités de loisirs et vacances dans le cadre de séjours de répit aidants-aidés ou de vacances adaptées.

### Quels sont les droits à la retraite au bénéfice des aidants ?

Les périodes non travaillées ou travaillées à temps partiel par les parents qui s'occupent d'un enfant ou d'un proche handicapé ou malade peuvent être prises en compte pour la retraite. Pendant ces périodes, ils peuvent être affiliés gratuitement, sans verser de cotisations, à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). Les conditions pour bénéficier de cette affiliation gratuite varient selon les situations (L. 381-1 à L. 381-7 du Code de la Sécurité sociale).

### Santé

La loi n° 2019-485 prévoit que le dossier médical partagé (L. 1111-15 du Code de la santé publique) de la personne aidée comporte des informations sur le proche aidant. 🗨️

## La caravane Tous aidants

**L**a Compagnie des aidants, fondée par Claudie Kulak, qui a été aidante d'une tante âgée et handicapée et d'un père atteint de la maladie d'Alzheimer, est un réseau social d'entraide et d'échange qui permet, grâce au code postal de son choix, de rentrer en relation avec d'autres aidants pour échanger entre pairs, avec des bénévoles pour un coup de main, de trouver du matériel d'occasion pour diminuer le reste à charge des familles, et de se former en ligne.

En 2018, nous décidons d'aller au-devant des aidants pour leur apporter aide et soutien. En effet, les aidants que nous accompagnons nous disent le plus souvent qu'ils ne savent pas à qui s'adresser, qu'ils ne trouvent pas les bonnes informations. Pourtant, il existe de nombreuses solutions, services et associations qui répondent parfaitement au besoin du binôme aidant/aidé sur les territoires.

Autre constat, les aidants actifs rencontrent des difficultés dans la conciliation vie professionnelle-rôle d'aidant : les structures comme les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou les centres locaux d'information et de coordination (Clic) ne sont pas ouverts aux heures où les aidants seraient disponibles pour être reçus par un professionnel. Et lorsque

les CCAS organisent des rencontres ou des formations dans leurs locaux, ils se plaignent souvent qu'il y a peu de participants.

Enfin, les différentes études menées sur la santé des aidants montrent que 20 % d'entre eux repoussent voire renoncent à se soigner dès lors qu'ils sont aidants, avec des conséquences sur leur état de santé général.

Notre objectif, avec la caravane Tous aidants<sup>1</sup>, est donc de créer du lien entre les aidants et les services de proximité, le temps de notre installation. À bord de notre caravane, des assistantes sociales, recrutées localement, sont présentes.

En juin 2018 nous nous installons sur le parvis de la Défense, et en décembre 2018 à la Salpêtrière pour trois jours. Ces deux étapes ont été très concluantes, avec 1 300 personnes reçues. La preuve était faite du besoin de proximité largement exprimé par les aidants.

En juin 2019, nous avons organisé une tournée qui nous a menés à la Roche-sur-Yon (hôpital départemental), Bordeaux (parking Géant Casino), Marseille (parking géant Casino), Strasbourg (hôpital de Haute-Pierre) et Paris (hôpital Saint-Louis).

En octobre 2019, nous avons pu organiser une nouvelle tournée :

Lyon (centre Léon-Bérard), Clermont-Ferrand (place de la Victoire), Angers (Géant Casino), Paris (hôpital Bichat), Villejuif (institut Gustave-Roussy).

Dans une démarche d'innovation et de réponse concrète aux besoins des aidants, nous expérimentons, au sein de notre caravane, une téléconsultation de médecine destinée aux aidants pour leur permettre de reprendre conscience que leur santé est essentielle. C'est un moment où ils peuvent prendre un temps pour eux et contrôler leur état de santé avec des médecins confirmés capables de délivrer une prescription si besoin. Pratiquement, dans le prolongement de l'entretien avec notre assistante sociale, quand le besoin se fait sentir, l'aidant est dirigé vers notre borne de téléconsultation, et il est alors pris en charge par un médecin généraliste en ligne.

Notre souhait est d'accompagner les aidants sur tous les sujets qui les fragilisent au quotidien, de leur permettre de reprendre en main leur santé, souvent éprouvée par l'accompagnement de leur proche. 🗨️

1. La caravane « Tous aidants » bénéficie du soutien financier de : Laboratoire Janssen, laboratoire Mylan, AG2R La Mondiale, IRCEM, Malakoff Médéric Humanis, OCIRP, CNAV. La caravane « Tous aidants » bénéficie du soutien de : APHP, Conseil régional d'Île-de-France, Géant Casino.

**Claudie Kulak**  
Cofondatrice et  
présidente de  
l'association La  
Compagnie des  
aidants